

**Logiciel SoluPaye  
Information URSSAF et DSN**

En ce qui concerne le BRC :  
Bordereau Récapitulatif de Cotisation Urssaf.



PAS DE DECLARATION PAR INTERNET  
POUR JANVIER 2022.

Concernant la déclaration DSN, une version du logiciel SoluPaye sera mise à disposition fin janvier 2022.

Aucune DSN ne peut être effectuée avant le 26 janvier, suite à la mise à jour du protocole DSN 2022.

La transmission de la DSN englobe de nombreuses transmissions dont le **Prélèvement à la Source (PAS)**, l'Urssaf, etc... Vous ne devez plus réaliser de déclaration PASRAU sur janvier 2022, il convient d'importer votre CRM de décembre 2021 normalement.

Le mandatement au trimestre reste identique, mais la déclaration DSN est mensuelle.